

<b>Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne</b>	<b>P2</b>
<b>Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité</b>	<b>J201</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L214-6, L421-17 et D211-14,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,
- VU** la convention n° 2023\_01467 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 avril 2023 relative à l'acquisition de mobilier pour le réaménagement d'une salle des professeurs et vie scolaire dans les locaux existants (EREA RAPHAEL ELIZE - CHANGE - 72),
- VU** la convention n° 2023\_01466 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 14 avril 2023 relative à l'acquisition d'un véhicule 9 places pour le transport des élèves (LPEA ANDRE PROVOTS - 72),
- VU** la convention n° 2023\_01435 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 avril 2023 relative à l'acquisition d'un véhicule électrique (LEGTA Luçon Pétré - 85),
- VU** la convention n° 2022\_08783 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 23 septembre 2022 relative à l'acquisition d'équipements pédagogiques complémentaires pour le laboratoire transversal / Fablab (LPO ADELIN BOUTAIN - ST GILLES CROIX DE VIE - 85),
- VU** la convention n° 2022\_08782 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 23 septembre 2022 relative à l'acquisition d'équipement de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique (LPO JEAN MONNET - LES HERBIERS - 85),
- VU** convention n° 2021\_05692\_00 approuvée par délibération de la Commission

permanente du Conseil régional en date du 10 février 2023 relative à l'acquisition d'équipement pour le projet Aquaponie, afin de répondre aux enjeux de l'agroécologie (LP OLIVIER GUICHARD - GUERANDE - 44),

**CONSIDERANT** les demandes des 6 lycées précités portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet,

**CONSIDERANT** la demande du LEGTA Luçon Pétré - 85 et du LPEA ANDRE PROVOTS - 72 portant sur l'augmentation du coût total du projet et du montant de l'avance régionale,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

**D'ANNULER**

à hauteur de 1 000 000 € l'affectation d'autorisation de programme (n°24D00002) votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 700 000 € pour les opérations de financement des équipements destinés aux lycées publics prises en charge directement par la Région (opération n°24D00104 votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023),

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme d'un montant de 1 157 653 € au titre des opérations en gestion de subvention figurant en annexe 1,

**D'AUTORISER**

la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE selon le détail figurant en annexe n°1, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 9 février 2024,

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme d'un montant de 31 066 € en complémentaire pour les opérations en gestion de convention d'affectation de crédits figurant en annexe n°2,

**D'APPROUVER**

l'avenant figurant en annexe n°3 de la convention initiale n°2023\_01435 « Acquisition d'un véhicule électrique » (LEGTA Luçon Pétré - 85) afin d'augmenter le montant de l'avance régionale et du coût total du projet et de prolonger la période d'exécution du projet pour prendre en compte les délais de livraison,

**D'AUTORISER**

la Présidente à le signer,

**D'APPROUVER**

la convention modificative figurant en annexe n°4 de la convention initiale 2023\_01466 « Acquisition d'un véhicule 9 places pour le transport des élèves » (LPEA André Provots - 72) afin d'augmenter le montant de l'avance régionale et du coût total du projet et de prolonger la période d'exécution du projet pour prendre en compte les délais de livraison,

**D'AUTORISER**

la Présidente à la signer,

**D'ANNULER**

à hauteur de 80 000 € l'affectation d'autorisation d'engagement (n°24D00003) votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023,

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 80 000 € pour financer les dépenses de fonctionnement relatives aux équipements des EPLE (opération n°24D00117 votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023),

**D'APPROUVER**

les conventions modificatives des conventions suivantes, afin de prolonger la période d'exécution du projet pour prendre en compte le retard d'exécution :

- n°2023\_01467 « Acquisition de mobilier pour le réaménagement d'une salle des professeurs et vie scolaire dans les locaux existants », EREA Raphaël Elizé - 72 (annexe n°5).
- n°2022\_08783 « Acquisition d'équipements pédagogiques complémentaires pour le laboratoire transversal / Fablab », LPO Adeline Boutain - 85 (annexe n°6) ;
- n°2022\_08782 « Acquisition d'équipements de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré bac et post bac du génie électrique et du génie productique », LPO Jean Monnet - 85 (annexe n°7) ;
- n°2021\_05692\_00 « Acquisition d'équipement pour le projet Aquaponie, afin de répondre aux enjeux de l'agroécologie », LP Olivier Guichard - 44 (annexe n°8) ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 09/07/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

